



NOTE CIRCULAIRE N° 002/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/CDM/2024
DU 10/08/2024 A L'ATTENTION DES CHEFS DES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS ET PRIVÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

**CONCERNE : MISE EN LIGNE DE L'OUTIL D'ÉVALUATION A MI-PARCOURS
DU SYSTÈME LICENCE-MAÎTRISE-DOCTORAT « LMD ».**

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements,

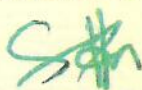
Consécutivement au lancement des travaux d'évaluation à mi-parcours du Système Licence-Maîtrise-Doctorat «LMD», porté par la Note Circulaire n° 001/MINESU/CAB.MIN/SASMT/CDM/2024 du 06 août 2024, et à la validation de l'outil d'évaluation après le test concluant effectué en date du 10 août 2024, il est mis en ligne ledit outil suivant les dispositions ci-après :

1. L'outil est accessible sur le lien : https://minesu.gouv.cd/?evaluation_LMD,
2. Le formulaire sous format PDF imprimable est à télécharger sur le lien https://minesu.gouv.cd/images/QUESTIONNAIRE_AUTO-EVALUATIONA_SYSTÈME_LMD.pdf ;
3. L'auto-évaluation est dirigée par un Comité de Pilotage à mettre sur pied par le Chef d'Établissement. Il est composé de huit Membres, à savoir :
 - deux Membres représentant le Comité de Gestion, en qualité respectivement de Président et de Rapporteur,
 - un Membre représentant le Corps Académique ;
 - un Membre représentant le Corps Scientifique ;
 - un Membre représentant le Personnel Administratif, Technique et Ouvrier (PATO) ;
 - un Membre représentant la Coordination Estudiantine ;
 - et deux Membres représentant la Cellule Interne de l'Assurance Qualité (CIAQ) ;
4. Le Comité de Pilotage télécharge le questionnaire en format PDF et collecte auprès des entités compétentes les informations pour le remplissage en version papier par ses huit Membres lors d'une séance y consacrée ;
5. Le Président du Comité de Pilotage est tenu de veiller au remplissage de l'outil en ligne en présence de tous les Membres en reprenant fidèlement les informations collectées au préalable et reprises en version papier ;
6. La liste de présence à la séance de remplissage est signée par chaque Membre du Comité de Pilotage et scellée par le Chef d'Établissement. Elle est scannée (format PDF) et jointe au questionnaire en ligne ;

7. A l'issue du remplissage, le Rapporteur clique sur le bouton des coordonnées GPS et ensuite sur l'option « soumettre ». Il recevra la notification de l'envoi avec succès ;
8. Les informations soumises doivent être correctes, objectives et sincères. La fourniture des informations complaisantes est passible des sanctions ;
9. Le Comité de Pilotage de chaque Etablissement dispose d'une durée de sept (7) jours, à dater de la signature de la présente Note, pour retourner le formulaire dûment rempli.

Il sied, en effet, de préciser que la présente évaluation concerne tous les Etablissements tant publics que privés de l'Enseignement Supérieur et Universitaire de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 10 AOÛT 2024



Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse